

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2025

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 24.03.2025 <u>Date d'affichage</u> 24.03.2025</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Éric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Martine DELZENNE à Philippe DESCHODT, Mélanie DELANNOIS à Pascal ROUSSEAU, Audrey VERHAEGHE à Séverine FRACKOWIAK</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 25/2025/LM/ND

Objet : Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs « A.D.V.B » volet « Aménagement et équipements » 2025 pour les travaux de réaménagement du Centre Bourg

Préambule

Par courrier du 24 décembre 2024, Le Conseil Départemental du Nord informe les collectivités de l'adoption de dispositifs d'aide aux projets d'aménagement des communes et EPCI pour l'année 2025. Et, précise que l'enveloppe allouée soit 45.4 millions d'euros sera consacrée à l'investissement sur le territoire.

Après consultation des différents dispositifs proposés par le Conseil Départemental du Nord, la commune peut être éligible à la l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs « A.D.V.B » volet « Aménagement et équipements » pour les travaux de réaménagement du Centre Bourg, notamment la Grand Place. Le projet s'inscrit en effet dans les thématiques inscrites dans la notice de présentation de ce dispositif.

Le dossier de demande de subvention au titre de l'A.D.V.B. volet « Aménagement et équipements » doit comporter notamment une délibération adoptant les modalités de financement de l'opération présentée.

Aussi, il est proposé le projet suivant à la demande de subvention A.D.V.B volet « Aménagement et équipements » : Travaux de réaménagement du centre bourg, notamment la Grand Place. Ces travaux de modernisation de cet espace visent à le rendre plus accueillant, fonctionnel et esthétique, en pensant aux matériaux, au cheminement des piétons, à l'accès des commerces, et au stationnement.

Les principaux axes du projet incluent de :

- Redéfinir la configuration de la place pour favoriser une circulation piétonne sécurisée, tout en garantissant un espace sûr pour les vélos.
- Renaturer la place en augmentant la végétalisation grâce à la plantation d'arbres et la création d'espaces verts et fleuris.
- Créer un espace public modulable pour accueillir divers événements pour les commerçants et les habitants, comme les festivités annuelles et le marché hebdomadaire.
- Installer un panneau LED d'information : un panneau moderne permettra de tenir les habitants informés des événements et actualités locales.
- Améliorer le mobilier urbain avec des bancs, des supports à vélos et des installations modernes.
- Intégrer une fontaine sèche, invisible lorsqu'elle est éteinte et permettant d'utiliser l'espace comme une place piétonne.

Ce programme de travaux est estimé à 1 268 615.85€ HT et pourrait faire l'objet d'une subvention au titre de l'A.D.V.B. volet « Aménagement et équipements » à hauteur de 23.64% soit 300 000€ HT. Il convient donc de mobiliser ce fonds pour le projet présenté.

En conséquence, il est proposé :

- ▶ d'approuver le projet repris ci-dessus ;
- ▶ d'approuver le plan de financement exposé ;
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante au titre de de l'A.D.V.B. volet « Aménagement et équipements » 2025 ;
- ▶ de dire que les recettes et dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la collectivité

Vu l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de la commission « Finances-Administration Générale-Ressources Humaines » en date du 17 mars 2025,

Vu le courrier du 24 décembre 2024 informant les collectivités de l'adoption de dispositifs d'aide aux projets d'aménagement des communes et EPCI pour l'année 2025 ;

Des travaux de réaménagement du centre bourg, notamment la Grand Place sont prévus. Ces travaux de modernisation de cet espace visent à le rendre plus accueillant, fonctionnel et esthétique, en pensant aux matériaux, au cheminement des piétons, à l'accès des commerces, et au stationnement.

Ce programme de travaux est estimé à 1 268 615.85€ HT et pourrait faire l'objet d'une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs « A.D.V.B » volet « Aménagement et équipements » 2025 à hauteur de 23.64% soit 300 000€ HT. Il convient donc de mobiliser ce fonds pour le projet présenté.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord, au titre de l'A.D.V.B. volet « Aménagement et équipements » 2025 pour le programme d'investissement portant sur travaux de réaménagement du centre bourg, notamment la Grand Place ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet (H.T)		1 268 615.85€
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD	23.64% au titre l'A.D.V.B. 2025	300 000.00€
COMMUNE DE MARCHIENNES	Autofinancement	968 615.85€

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Phase de consultation des entreprises : 2^{ème} trimestre 2025

Phase de réalisation des travaux : Octobre 2025

Phase de réception des travaux : Mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux travaux de réaménagement du centre bourg, notamment la Grand Place ;

Considérant la possibilité de demander l'A.D.V.B. volet « Aménagement et équipements » 2025 auprès des services du Département à hauteur de 300 000 euros ;

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer en autorisant Monsieur le Maire à signer cette demande de subvention.

Le Conseil municipal, après discussion, décide de :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1 268 615.85€ HT,
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de l'A.D.V.B. volet « Aménagement et équipements » 2025
- de dire que les recettes et dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la collectivité
- autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité

Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23 AVR. 2025



ID : 059-215903758-20250410-2025_GR_1175-DE
